

Pas vu, pas pris !



Affaire de vente d'un immeuble à Moscou

Le 8 février dernier, 3 personnages publics ont été interrogés par le Parquet. Ils sont suspectés dans une affaire de vente d'immeuble appartenant à l'Ambassade de Hongrie à Moscou.

Il s'agit de Márta Feksz, ancienne Secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères, d'Árpád Székely, ancien Ambassadeur de Hongrie en Russie et de Miklós Tátrai, ancien directeur général de la société publique de gestion foncière. Les procureurs ont perquisitionné au domicile de ces trois personnes et ont saisi des preuves. Les trois personnes soupçonnées de malversations ont été placées en garde à vue, puis remises en liberté par le Tribunal de Budapest.

L'histoire remonte à 2008. Le 14 mars de cette année, l'Ambassadeur de Hongrie à Moscou a signé un contrat au bénéfice du ministère des Affaires étrangères portant sur l'aliénation de l'immeuble de l'agence commerciale. Le document a fixé un prix de 23,6 millions de USD, une somme largement en-dessous de la valeur réelle du bâtiment. Après la signature du contrat, la société acheteuse luxembourgeoise, Diamond Air, a immédiatement viré 21,3 millions de USD sur le compte de l'Etat hongrois. Cette somme a été convertie en 3,5 milliards de HUF. D'après les plaignants, Márta Feksz et Miklós Tátrai étaient au courant de la conclusion de ce contrat désavantageux et illégal. Toutefois ils se sont comportés comme si cette vente ne s'était pas réalisée et ont ouvert un appel d'offre pour la commercialisation de l'immeuble. La société avec laquelle le contrat avait déjà été conclu a bien évidemment remporté l'appel d'offre. Selon le rapport du Parquet, cette vente a causé un préjudice de 7 milliards de HUF à l'Etat.

«L'Institution de contrôle gouvernemental (Kormányzati Ellenőrzési Hivatal) a examiné les circonstances de la vente et a découvert plusieurs irrégularités » a annoncé Szabolcs Barna Gál, président de cette institution lors d'une conférence de presse tenue le 9 février dernier. « L'institution a porté plainte pour malversation et faux en écriture» a-t-il ajouté. Le portail « Origo » a posé la question de la responsabilité. M. Gál n'a pas souhaité désigner les responsables. Néanmoins, selon lui, après examen des documents élaborés lors de la réunion du gouvernement à Dobogókô le 10 et 11 juin 2008, il sera possible de savoir quels sont les anciens gouvernants concernés par cette affaire.

Le 17 février dernier, la Cour d'Appel a confirmé le jugement du Tribunal de Budapest, rejetant les conclusions du Parquet relatives à la détention provisoire des trois accusés. D'après le jugement d'appel, les documents mis à la disposition du Tribunal ne prouvent pas que les accusés ont souhaité fuir ou se dérober aux autorités pénales. Aucune décision de détention ne peut donc être prise et, par conséquent, les trois accusés peuvent se défendre en «toute liberté».

Le 23 février dernier, l'ancienne ministre des Affaires étrangères, Kinga Göncz, a été interrogée comme témoin dans cette vente frauduleuse. Il reste donc à trouver l'ensemble des responsables dans cette affaire.

Máté Kovács

•
Catégorie
Agenda Culturel